

L'artisanat dans son ensemble dégage dix milliards d'euros de richesse

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 146 • Juillet 2025



Au 31 décembre 2022, 219 000 personnes travaillent dans un des 131 300 établissements artisanaux de 0 à 10 salariés. Ces établissements génèrent 7,0 milliards d'euros de richesse, soit 18 % de la richesse dégagée par les établissements marchands de même taille. À cela s'ajoutent 2,8 milliards d'euros de richesse dégagée par les établissements artisanaux de 11 à 250 salariés, et une partie de la richesse produite par les établissements dont l'activité artisanale est secondaire. Dans les établissements artisanaux de 0 à 10 salariés, chaque emploi crée en moyenne 40 300 euros de richesse. Le bâtiment est le premier secteur en nombre d'emplois et en volume de richesse dégagée. Toutefois, c'est dans la production de biens que la productivité est la plus élevée. Plus que l'économie marchande, l'artisanat s'appuie fortement sur son capital humain pour générer de la richesse. Le poids économique de l'artisanat est plus élevé dans les territoires ruraux.

En partenariat avec :



L'artisanat regroupe environ 500 activités de production, transformation, réparation ou prestation de services dans quatre grands secteurs : l'alimentation, le bâtiment, la production de biens et les services. Certaines activités artisanales sont bien connus du grand public comme la boulangerie dans l'alimentation, les travaux d'installation électrique dans le bâtiment, la fabrication d'articles textiles dans la production de biens, ou encore la coiffure dans le domaine des services. D'autres activités sont moins, comme la gestion des déchets et la production de matériel chirurgical dans la production de biens, le nettoyage industriel dans les services ou la construction d'ouvrages maritimes dans le bâtiment.

Près de 220 000 personnes travaillent dans les établissements artisanaux de 0 à 10 salariés

L'artisanat occupe une place essentielle dans l'économie marchande de Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupant près d'un quart des établissements économiquement actifs de la région. Parmi ces établissements, 131 300 établissements de 0 à 10 salariés ont une

► 1. Nombre d'établissements de 0 à 10 salariés et d'emplois par secteur de l'artisanat et part dans l'économie marchande régionale

| | | Secteur d'activité | | | | Total | Part dans l'économie marchande régionale des établissements de même taille (en %) |
|------------------|-------------------------|--------------------|----------|--------------|---------------------|----------------|---|
| | | Bâtiment | Services | Alimentation | Production de biens | | |
| Établissements | Nombre | 53 300 | 50 700 | 12 300 | 15 000 | 131 300 | 24,6 |
| | Part (en %) | 40,6 | 38,6 | 9,4 | 11,4 | 100 | /// |
| | Saliariés | 47 100 | 30 700 | 22 400 | 10 600 | 110 800 | 26,0 |
| Emplois au 31/12 | Non-saliariés | 42 900 | 44 000 | 8 400 | 12 800 | 108 200 | 30,9 |
| | Total | 90 000 | 74 800 | 30 800 | 23 400 | 219 000 | 28,2 |
| | Part des emplois (en %) | 41,1 | 34,1 | 14,1 | 10,7 | 100 | /// |

/// : Absence de résultat due à la nature des choses

Note : Du fait des arrondis le total peut ne pas être égal à la somme des éléments.

Lecture : En 2022 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 24,6 % des établissements de 0 à 10 salariés de l'économie marchande font partie de l'artisanat. Le secteur du bâtiment représente 41,1 % de l'emploi artisanal régional pour les établissements de 0 à 10 salariés.

Champ : Établissements de 0 à 10 salariés, hors agriculture.

Sources : Insee, Flores 2022, base non-saliariés 2022, Side 2022 ; CMAR Provence-Alpes-Côte d'Azur.

activité principale artisanale ► **méthode**. Ils représentent 219 000 emplois, soit 28 % de l'emploi des établissements de 0 à 10 salariés de l'économie marchande régionale hors agriculture ► **figure 1**. Ces emplois sont répartis à parts égales entre salariés et non-saliariés (qui sont alors indépendants individuels, patrons ou gérants de société). En vertu du droit de suite, les établissements employant jusqu'à 250 salariés font toujours partie de l'artisanat, sauf demande de radiation. Ainsi considéré, l'artisanat emploie près de 280 000 personnes ► **encadré**. La suite de cette étude se restreint au champ de l'artisanat composé des établissements comptant jusqu'à 10 salariés. Avec 90 000 emplois, le bâtiment est le secteur artisanal qui emploie le plus (41 % de l'emploi artisanal du champ restreint). Suivent les services, avec 74 800 emplois (34 %). Enfin, un emploi artisanal sur quatre dépend des secteurs de l'alimentation (14 %) ou de la

production de biens (11 %). Dans les services, 59 % des emplois sont non salariés, alors qu'à l'inverse dans l'alimentation seuls 27 % des emplois sont non salariés.

Un établissement artisanal sur deux relève du régime du micro-entrepreneur

Parmi les établissements artisanaux de 0 à 10 salariés, 64 250 ont opté pour le régime fiscal du micro-entrepreneur (soit 49 % de ces établissements). L'autre moitié se partage entre sociétés (47 510 établissements, soit 36 % de l'ensemble) et entreprises individuelles (19 570 établissements, 15 % de l'ensemble) ► **figure 2**. Le régime du micro-entrepreneur est plus présent dans l'artisanat que dans les établissements de taille équivalente de l'économie marchande. Il est en particulier très présent dans les

activités artisanales de production de biens et dans les services où il représente environ six établissements sur dix.

Près de 30 % des établissements artisanaux de 0 à 10 salariés sont employeurs (contre 18 % pour les établissements marchands de taille équivalente). Dans ce cas, il s'agit principalement de sociétés. Les établissements employeurs sont en moyenne de plus petite taille dans l'artisanat : 75 % ont moins de cinq salariés, contre 65 % des établissements de 0 à 10 salariés dans l'économie marchande.

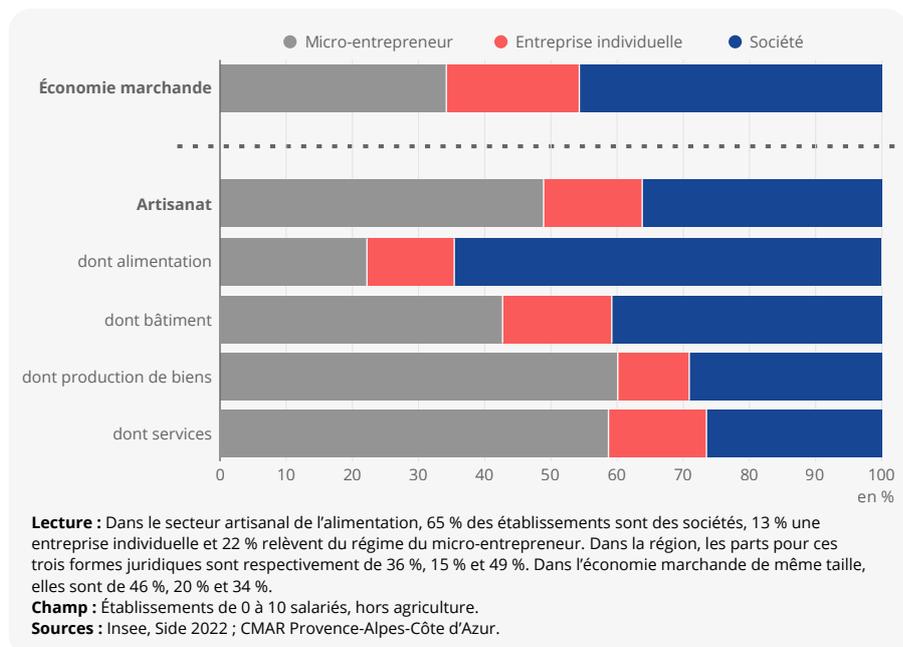
La moitié de la richesse dégagée par l'artisanat relève du bâtiment

En 2022, l'artisanat régional, restreint au champ des établissements de 0 à 10 salariés, dégage 7,0 milliards d'euros de richesse, soit 18 % de la **richesse dégagée** par l'économie marchande des établissements de cette taille en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **méthode**. La moitié de la richesse dégagée par l'artisanat provient du secteur du bâtiment (avec 41 % de l'emploi artisanal). Vient ensuite le secteur des services, qui génère un quart de la richesse (avec 34 % de l'emploi). L'alimentation et la production de biens ont des parts de richesse dégagée plus faibles mais proches de leurs parts dans l'emploi. Alors qu'ils représentent 30 % de l'emploi et la moitié des établissements, les micro-entrepreneurs dégagent moins de 10 % de la richesse de l'artisanat régional (soit 0,7 milliard d'euros). Les entreprises individuelles dégagent quant à elles près d'un milliard d'euros de richesse avec deux fois moins d'emplois. Les sociétés totalisent 77 % de la richesse dégagée avec 56 % de l'emploi et 36 % des établissements.

Le secteur de la production de biens génère le plus de richesse par emploi

En moyenne, un emploi dans l'artisanat permet de dégager 40 300 euros de richesse, contre 62 500 dans l'ensemble de l'économie marchande de même taille. Cette relative faiblesse de la **richesse dégagée par emploi** dans l'artisanat peut s'expliquer par des organisations du travail spécifiques et une moindre mobilisation de capital, les activités artisanales nécessitant moins d'investissements financiers ou matériels pour fonctionner ou se développer ► **méthode**. Au sein de l'artisanat, la richesse dégagée par emploi varie fortement selon les secteurs. La production de biens est le secteur de l'artisanat qui dégage la richesse moyenne par emploi la plus élevée (54 100 euros). Au sein de ce secteur, les matériaux de construction, céramique, verre et chimie (par exemple la production d'huiles essentielles) et les fabrications diverses (en particulier de matériel médico-chirurgical et dentaire) sont les deux sous-secteurs dégagant la plus grande richesse moyenne par emploi

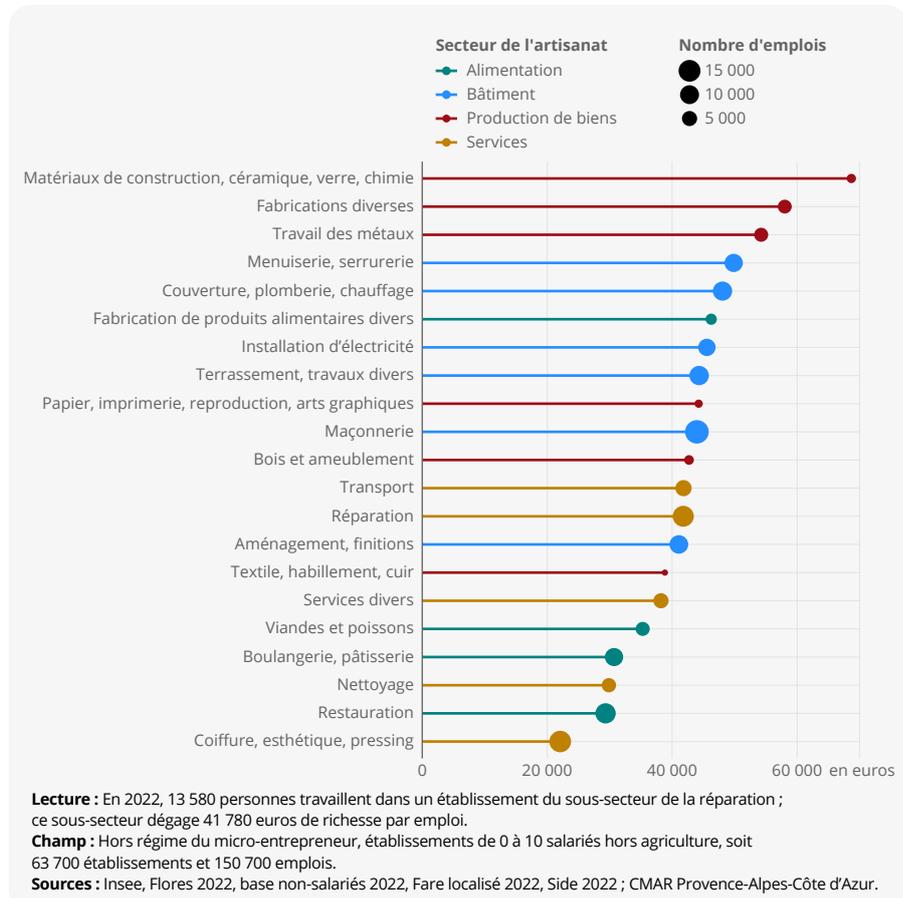
► 2. Répartition des établissements selon leur forme juridique par secteur



► **figure 3.** Dans le bâtiment, chaque emploi dégage en moyenne 45 200 euros de richesse, avec une certaine homogénéité entre les sous-secteurs. Dans les services, la richesse dégagée par emploi est plus faible (33 600 euros) et très variable selon les sous-secteurs : elle est relativement élevée dans les transports et la réparation,

et faible dans la coiffure, esthétique et pressing. L'alimentation est le secteur de l'artisanat où la richesse dégagée par emploi est la plus faible (31 900 euros) mais les établissements y emploient plus souvent des salariés (en moyenne, 2,5 emplois par établissement, contre 1,7 dans l'ensemble des établissements artisanaux).

► 3. Richesse dégagée par emploi et nombre d'emplois par sous-secteur de l'artisanat



L'artisanat s'appuie sur son capital humain

Les entreprises artisanales monorégionales, hors micro-entrepreneurs, sont un peu plus nombreuses à investir que les entreprises équivalentes dans l'ensemble de l'économie marchande (61 % contre 57 %) ► **méthode** ► **figure 4**. Parmi les entreprises qui investissent, la moitié a investi plus de 4 400 euros, un montant similaire à celui observé pour leurs homologues de l'économie marchande. En revanche, le **taux d'investissement**, c'est-à-dire la part moyenne de la **valeur ajoutée** que ces entreprises consacrent aux investissements, est bien moins élevée (13 % contre 28 %). Les entreprises artisanales, comparativement aux entreprises de même taille de l'économie marchande et relativement à leur effectif, immobilisent moins de capital (bâtiment, machines, matériel) : l'**intensité capitalistique** est presque quatre fois plus faible dans l'artisanat. Ainsi, pour générer de la richesse, l'artisanat s'appuie principalement sur son capital humain, c'est-à-dire sur les hommes et femmes qui y travaillent, avec leur expertise et leur savoir-faire. La part inférieure de l'investissement dans la valeur ajoutée va de pair avec un **taux de marge** lui-même inférieur. Après versement des salaires et cotisations sociales, il reste en moyenne aux entreprises artisanales 24 % de leur valeur ajoutée. Pour les entreprises de même taille de la sphère marchande, cette part s'élève à 36 %. Les entreprises artisanales se caractérisent ainsi par des besoins en capital immobilisé relativement modérés et une création de richesse fondée sur le capital humain. De ce fait, l'artisanat affiche une **rentabilité économique**, c'est-à-dire du capital investi, plus élevée : 23 % contre 15 % pour les entreprises de même taille dans la sphère marchande.

L'alimentation est le secteur artisanal qui investit le plus

Si l'on se restreint aux entreprises investissant, l'alimentation est le secteur de l'artisanat dont le taux d'investissement (18 %) comme l'investissement médian (5 900 euros) sont les plus élevés ► **figure 4**. Toutefois, la **productivité apparente** est la plus faible dans ce secteur. Ainsi, l'alimentation affiche une rentabilité deux fois moins élevée que la moyenne. La boulangerie, pâtisserie et la restauration sont les sous-secteurs aux taux de rentabilité économique les plus bas. La rentabilité économique du bâtiment (35 %) est forte grâce à une productivité élevée et des capitaux immobilisés limités. Le secteur de la production de biens a la productivité apparente du travail et les taux de marge les plus élevés de l'artisanat, s'appuyant sur des dotations en capital plus importantes. Dans les services, les sous-secteurs employant le plus (coiffure, esthétique et pressing par exemple) ont une productivité apparente particulièrement faible.

► 4. Synthèse des ratios financiers pour les entreprises artisanales régionales en 2022

| Secteur d'activité | Productivité apparente du travail (en euros) | Intensité capitalistique (en euros) | Taux de marge d'exploitation (en %) | Proportion d'entreprises ayant investi (en %) | Taux d'investissement pour les investisseuses (en %) | Rentabilité économique (en %) | Proportion d'entreprises ayant exporté (en %) | Taux d'export pour les exportatrices (en %) |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|-------------------------------|---|---|
| Alimentation | 46 660 | 45 870 | 15 | 67 | 18 | 12 | 4 | 17 |
| Bâtiment | 76 810 | 39 540 | 24 | 63 | 11 | 35 | 5 | 26 |
| Production de biens | 82 940 | 89 100 | 28 | 62 | 15 | 18 | 12 | 25 |
| Services | 60 730 | 42 750 | 24 | 54 | 15 | 20 | 4 | 14 |
| Artisanat de 0 à 10 salariés | 67 000 | 46 790 | 24 | 61 | 13 | 23 | 5 | 22 |
| Économie marchande, établissements de même taille | 113 760 | 161 590 | 35 | 57 | 28 | 15 | 5 | 55 |

Note : Voir les définitions des ratios économiques.

Champ : Entreprises régionales et quasi-monorégionales hors micro-entrepreneurs, pour les entreprises dont les établissements ont entre 0 et 10 salariés, hors agriculture, soit 63 130 entreprises.

Sources : Insee, Fare 2022, Side 2022 ; CMAR Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les entreprises de l'artisanat régional exportent en 2022 pour 380 millions d'euros de biens et services (2 % du chiffre d'affaires de l'artisanat contre 15 % pour les entreprises de l'économie marchande de même taille). Ce chiffre d'affaires à l'export est réalisé par 5 % des entreprises artisanales. Le secteur de la production de biens (notamment les parfums et huiles essentielles et le textile, habillement et cuir) est le plus exportateur.

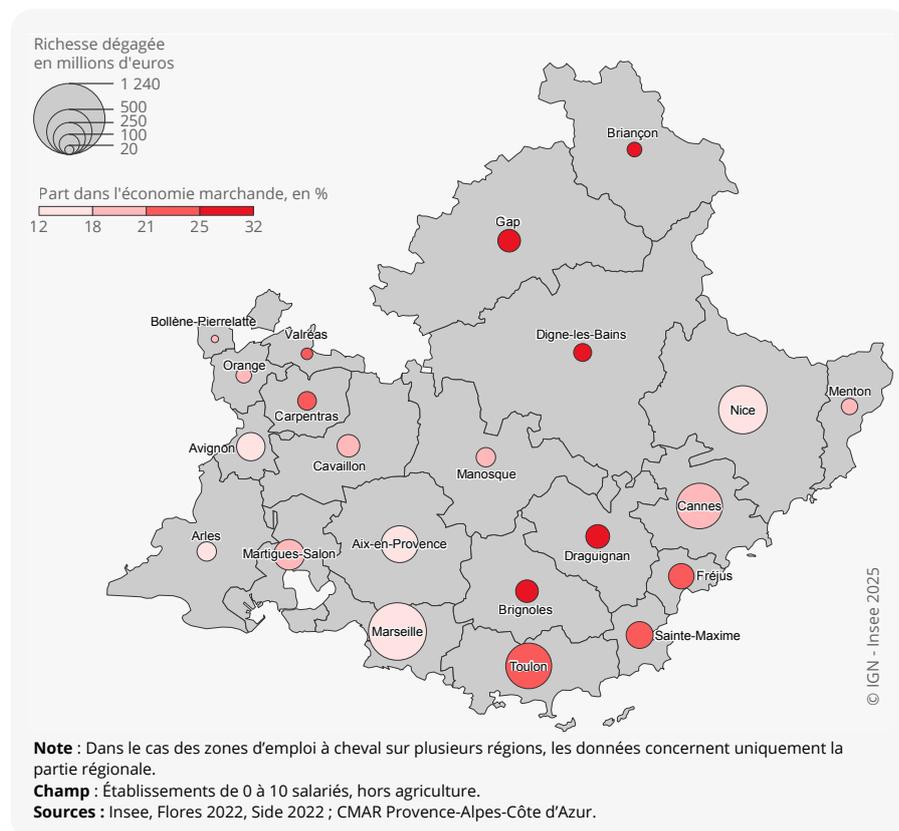
L'artisanat a un poids économique plus fort dans les territoires ruraux

L'artisanat a un poids économique bien plus élevé en milieu rural (27 % de la richesse

dégagée de l'économie marchande de taille comparable) qu'en milieu urbain (16 %). Dans les zones d'emploi rurales de l'arrière-pays varois et du nord-est de la région, l'artisanat représente entre 25 et 31 % des richesses de l'économie marchande de taille comparable. À l'inverse, dans les zones d'emploi de Marseille et de Nice, l'artisanat représente moins de 18 % des richesses dégagées par les établissements de 0 à 10 salariés ► **figure 5**.

Dans le Var et les Alpes-Maritimes, la forte part de richesse dégagée dans l'alimentation et dans les services de proximité (coiffure, esthétique, nettoyage et transport) témoigne d'un artisanat orienté vers l'activité touristique

► 5. Richesse dégagée par l'artisanat et part dans l'économie marchande, par zone d'emploi



d'une part et vers une clientèle plus âgée à fort pouvoir d'achat d'autre part. En Vaucluse, la fabrication d'autres produits alimentaires représente un quart de la richesse dégagée du secteur de l'alimentation, reflétant une spécialisation de l'artisanat vauclusien dans des produits artisanaux comme les truffes, les fromages, les huiles et les confiseries. Dans les Hautes-Alpes, le sous-secteur du bois et de l'ameublement est un des plus productifs. Dans les Bouches-du-Rhône, la production de matériaux plastiques et produits chimiques se démarque avec une richesse dégagée par emploi particulièrement élevée. Dans ce département, l'artisanat local est également lié aux activités portuaires, avec des spécialisations dans la mécanique industrielle et démantèlement, et la récupération métallique. ●

Adrien Delbos, Benjamin Méreau (Insee)

 Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthode

Dans cette étude, le champ de l'artisanat est constitué à partir du Répertoire des Métiers géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région (CMAR) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il couvre toutes les personnes physiques et morales qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat (liste établie par décret en Conseil d'État) et qui employaient au plus dix salariés au moment de leur immatriculation. Sont retenus dans le champ les établissements « économiquement actifs », c'est-à-dire qui ont déclaré un chiffre d'affaires positif en 2022 ou qui comptent au moins un salarié au 31 décembre 2022. Ce périmètre d'étude est ainsi plus restreint que celui de l'ensemble des établissements inscrits au répertoire des métiers, qui recense 222 200 établissements en 2022. Parmi les établissements artisanaux économiquement actifs, on distingue un champ restreint (de 0 à 10 salariés avec une activité principale artisanale) et un champ élargi (de 0 à 250 salariés et/ou activité artisanale secondaire).

La Nomenclature d'activité française de l'artisanat (Nafa) décrit environ 500 activités artisanales. Celles-ci sont regroupées en quatre secteurs dans la nomenclature artisanale regroupée (Nar 4) et 21 sous-secteurs. Dans le cadre de l'analyse financière, le champ se restreint aux entreprises monorégionales (c'est-à-dire dont tous les établissements se situent dans la région), auxquelles sont ajoutées les entreprises quasi-monorégionales (c'est-à-dire qui réalisent au moins 80 % de leur chiffre d'affaires dans la région), hors régime du micro-entrepreneur.

► Encadré – L'artisanat régional dégage autour de 10 milliards d'euros de richesse

En 2022, en sus des établissements de 0 à 10 salariés, 2 140 établissements économiquement actifs de 11 à 20 salariés et 730 de 21 à 250 salariés ont une activité principale artisanale. Ces établissements génèrent 59 300 emplois.

Le secteur alimentaire est bien représenté en nombre d'emplois (20 % de l'emploi des établissements artisanaux de plus de 10 salariés contre 14 % pour les établissements artisanaux de 0 à 10 salariés). A contrario, les services sont sous-représentés (25 % contre 34 %), même si ce secteur accueille les plus grosses structures, notamment les sociétés de nettoyage d'infrastructures.

Toutes tailles d'établissements confondues, les établissements dont l'activité principale est artisanale dérogent 9,8 milliards d'euros de richesse, dont 2,8 milliards d'euros pour ceux de 11 à 250 salariés. Ces derniers établissements dérogent un peu plus de richesse par emploi que ceux du champ restreint et sont davantage exportateurs, notamment dans le secteur de la production.

Le champ artisanal s'étend également aux établissements qui ont une activité artisanale secondaire. En 2022, 10 540 établissements ont une activité principale ne relevant pas de l'artisanat mais réalisent une part minoritaire de leur chiffre d'affaires dans des activités artisanales. Parmi ces établissements, un sur deux exerce dans le commerce automobile, avec une activité secondaire de réparation qui est, elle, artisanale.

Les établissements dont seule l'activité secondaire est artisanale emploient 30 050 actifs et dérogent 1,4 milliard de richesse, activités principales et secondaires confondues. Une partie minoritaire, mais indissociable, de l'ensemble de cette richesse est donc reliée à l'artisanat.

Ainsi, pris dans son ensemble, l'artisanat dégage autour de 10 milliards d'euros de richesse.

► Définitions

La **richesse dégagée** est égale à la valeur ajoutée pour les entreprises mono-établissements. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements en fonction de leur masse salariale. Cette richesse dégagée permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Seule la richesse dégagée positive ou nulle est prise en compte pour cette étude, car la richesse dégagée négative n'a pas de sens économique.

La **richesse dégagée par emploi** est le rapport entre la richesse dégagée d'un établissement ramené au nombre d'emplois de l'établissement. Les emplois sont répartis entre les salariés (comptés au 31 décembre) et les non-salariés (comptés pour un emploi), sans tenir compte de leur quotité de travail. Ce rapport est calculé sur les établissements à richesse dégagée positive, hors micro-entrepreneurs.

Le **taux d'investissement** (investissement corporel brut/valeur ajoutée) permet de mesurer la part de la valeur ajoutée consacrée à l'investissement.

La **valeur ajoutée** d'une entreprise est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production (c'est-à-dire le chiffre d'affaires, égal au montant des ventes en biens et services effectués par l'entreprise dans l'année) diminuée de la valeur des consommations intermédiaires (biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production).

L'**intensité capitalistique** mesure le volume de capital nécessaire à la production d'une unité de travail (immobilisations corporelles/effectifs en équivalent temps plein).

Le **taux de marge** désigne la part de la valeur ajoutée à laquelle on a retranché le paiement des salaires (excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée). Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir du chiffre d'affaires.

Le **taux de rentabilité économique** (excédent brut d'exploitation/capital d'exploitation) mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation.

La **productivité apparente du travail** mesure la quantité de richesse produite par unité de travail (valeur ajoutée hors taxe/effectifs en équivalent temps plein).

► Pour en savoir plus

- **Loones F., Paille M.-F.**, « L'artisanat régional dégage plus de 4 milliards d'euros de richesse », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 117, avril 2024.
- **Rousset A.**, « Les métiers du commerce et de l'artisanat commercial : de la diversité mais peu de mixité », Insee Première n° 1776, octobre 2019.
- **CMAR Paca**, « Portrait de l'Artisanat en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Chiffres clés au 1^{er} janvier 2023.

